

ANNEXE II.

Règles de déclassement des Bâtiments de Guerre.

Le présent Traité prévoit pour le déclassement des bâtiments de guerre les procédés suivants:

- (i) destruction (par submersion ou démolition);
- (ii) transformation du bâtiment en ponton;
- (iii) transformation du bâtiment pour l'usage exclusif de cible;
- (iv) conservation du bâtiment pour le faire servir exclusivement à des expériences;
- (v) conservation du bâtiment pour le faire servir exclusivement à l'instruction.

Tout bâtiment de guerre à déclasser, autre qu'un bâtiment de ligne, peut être soit détruit, soit transformé en ponton à la volonté de la Haute Partie Contractante intéressée.

Tout bâtiment de guerre, autre qu'un bâtiment de ligne, conservé comme cible, bâtiment d'expérience ou bâtiment d'instruction, doit finalement être détruit ou transformé en ponton.

Section I.—Bâtiments à détruire.

(a) Un bâtiment à détruire en raison de son remplacement devra être mis hors d'état de remplir un service de combat dans les six mois qui suivront la date d'achèvement du bâtiment de remplacement, ou du premier des bâtiments de remplacement, s'il doit être remplacé par plus d'un bâtiment. Si, cependant, l'achèvement du nouveau ou des nouveaux bâtiments est retardé, les opérations nécessaires pour mettre le vieux bâtiment hors d'état de remplir un service de combat devront néanmoins être terminées dans les quatre ans et demi qui suivront la date de la mise sur cale du nouveau bâtiment ou du premier des nouveaux bâtiments; mais, si le nouveau ou l'un des nouveaux bâtiments est un bâtiment de surface dont le déplacement type ne dépasse pas 3.000 tonnes (3.048 tonnes métriques), ce délai sera réduit à trois ans et demi.

ANNEX II.

Rules for disposal of Vessels of War.

The present Treaty provides for the disposal of vessels of war in the following ways:

- (i) by scrapping (sinking or breaking up);
- (ii) by converting the vessel to a hulk;
- (iii) by converting the vessel to target use exclusively;
- (iv) by retaining the vessel exclusively for experimental purposes;
- (v) by retaining the vessel exclusively for training purposes.

Any vessel of war to be disposed of, other than a capital ship, may either be scrapped or converted to a hulk at the option of the High Contracting Party concerned.

Vessels, other than capital ships, which have been retained for target, experimental or training purposes, shall finally be scrapped or converted to hulks.

Section I.—Vessels to be scrapped.

(a) A vessel to be disposed of by scrapping, by reason of its replacement, must be rendered incapable of warlike service within six months of the date of the completion of its successor, or of the first of its successors if there are more than one. If, however, the completion of the new vessel or vessels be delayed, the work of rendering the old vessel incapable of warlike service shall, nevertheless, be completed within four and a half years from the date of laying the keel of the new vessel, or of the first of the new vessels; but should the new vessel, or any of the new vessels, be a surface vessel not exceeding 3,000 tons (3,048 metric tons) standard displacement, this period is reduced to three and a half years.